

La Loi de 8 heures dans les Mines

L'offensive patronale se prépare

La Commission des Mines de la Chambre des Députés s'est réunie hier, jeudi 2 février, pour examiner le projet de loi déposé par les députés mineurs et notamment par nos amis BASLY, MAES, CADOT, GONIAUX, François LEFEBVRE, etc., relatif à l'application de la journée de huit heures.

Ce projet de loi prévoit des pénalités contre les ouvriers qui restent à la mine au-delà du temps légal et une augmentation des pénalités contre les patrons enfreignant la loi ; la prison pourrait leur être appliquée.

Le rapporteur de la Commission, Durafour, proposa à la Commission l'adoption du projet de loi et de faire un rapport favorable.

Un coup de théâtre se produisit alors. M. Ajan, député, déposa à ce moment deux amendements, sans en avoir prévenu le Président de la Commission comme c'est la règle.

Et quels amendements ! C'est le bouleversement complet de la loi Durafour. Le premier amendement prévoit que, dans les huit heures de travail effectives, ne sera compris le temps de la descente et de la remontée, ni le temps consacré au casse-grotes. C'est-à-dire que la journée du mineur serait de neuf heures et demi de travail.

Le second amendement porte sur le rétablissement des dérogations à la disposition des Compagnies, c'est-à-dire le retour au système aboli des "longues coupes", sans limite.

Le rapporteur Durafour a mis la Commission en garde contre des propositions aussi dangereuses et notre ami BASLY, accompagné par CADOT, MAES, GONIAUX et François LEFEBVRE, a vivement combattu ces amendements qui seraient la mort de la journée de huit heures dans les mines.

Leur opposition vigoureuse a impressionné la Commission qui ne s'attendait pas à un débat si mouvementé. BASLY a rappelé notamment que si l'outillage des Compagnies était plus perfectionné, le rendement du travail des ouvriers serait supérieur. Il a cité l'exemple de certaines fosses de la Compagnie d'Aniche où l'emploi d'un matériel modernisé permettait d'obtenir par ouvrier et par jour, 17 kilos de charbon de plus qu'avant guerre.

La Commission a ajourné l'examen des amendements de M. Ajan. Une discussion orageuse est assurément à prévoir.

Quoiqu'il en soit, l'offensive patronale contre les huit heures est commencée. M. Ajan a déclaré qu'il parlait au nom du parti républicain démocratique et social, présidé par M. Jonaud. On comprend d'où vient la déclaration de guerre.

Il faut cependant qu'on sache bien, dans certains milieux qu'avant de toucher aux huit heures, on devra passer sur le corps du prolétariat minier.

Alex WILL.

Contre la vie chère

POUR FAIRE BAISSER LES PRIX DU PAIN ET DE LA VIANDE

Paris, 2 février. — La Commission d'Agriculture du Sénat, réunie sous la présidence de M. Méline, a repris l'examen du projet de loi relatif à la viande.

Elle recherche les moyens d'augmenter le taux d'extraction de la farine pratique par la meunerie qui a pour conséquence la diminution de la quantité de blé panifiable, ce qui peut nous obliger à importer une plus grande quantité de blé étranger.

Elle a ensuite analysé les prix de vente de la farine dans leur rapport avec le prix du blé et a été amené à constater que les prix actuels du blé subissent une baisse qui profiterait surtout aux meuniers et aux boulangers.

M. Louis Michel a été chargé de rédiger un rapport à ce sujet.

La Commission, d'autre part, longuement discutée l'organisation du marché de la viande à Paris et étudié les réformes profondes qu'il impose pour le marché de la Villette. Il lui est apparu que la première réforme à mettre au point doit avoir pour objet d'obliger les importateurs de bétail, sur le marché, à l'envoyer à l'abattoir sans avoir le droit de le réexpédier sur les marchés des départements. Il faudrait exiger aussi la publication des cours du bétail.

La Commission a chargé M. Alfred Masé de la section de la production animale de lui présenter un rapport sur la question.

La France à Gênes

L'ACCEPTATION

Paris, 2 février. — Un journal annonçait ce matin que le gouvernement français avait répondu à Rome qu'il acceptait l'invitation de Gênes.

Dans la matinée une note du ministère des affaires étrangères démentait cette information ajoutant que la décision d'aller à Gênes avait été posée à Cannes et que le gouvernement n'avait donc pas d'acceptation à donner.

UN PIEGE DES ALLIES

Une dépêche de Copenhague dit que d'après un message de Moscou, publié par le Social-Démocrate "Létine" a proposé à une récente réunion du Comité exécutif central que les effectifs de l'armée soviétique soient réduits de 50 %, afin de "apaiser aux Américains".

Trotsky s'opposa vivement à ce projet et déclara que la conférence de Gênes n'était qu'un piège des alliés : "Si la Russie désarme, elle sera immédiatement attaquée, et le sort de l'Allemagne nous le prouve".

Après de longues discussions, la motion Létine fut repoussée ; par contre, une autre résolution disant que la Russie, pays dont toutes les frontières sont menacées, ne pourrait pas désarmer dans les conditions actuelles, fut adoptée à une grande majorité.

Aux Assises d'Eure-et-Loire

LE MARI QUI TUA

Le récit du crime passionnel

Chartres, 2 février. — C'est hier qu'ont commencé les débats du procès de Jacques Bouquerel, le châtelain de la Courangère, dont nous avons hier rappelé le crime passionnel.

Cette première audience a été consacrée à l'interrogatoire et à l'audition des premiers témoins.

L'accusé fit lui-même un long exposé des faits :

"J'étais sorti pour donner à boire à mon cheval. Je suis rentré et me suis assis à mon bureau. Ma femme entra alors et me dit que Coulon voulait prendre le café. Il prit et manifesta ensuite le désir de manger. Il passa dans la cuisine avec ma femme tandis que je restais à ma place. Je commençais à m'endormir. Puis subitement, je fus tiré de ma torpeur par le changement de diapason des voix. Concentrant mon attention, je ne tardai pas à entendre des bruits de baisers..."

La voix de l'accusé se voila et il ajouta :

"J'entendis Coulon qui disait : "Et l'autre qui dort sur son fauteuil". J'étais à ce moment incapable de faire un mouvement. Coulon passa la nuit dans ma maison."

"Au matin, saisi par le courant de la vie journalière, je partis à mon travail. Quand je rentrai, ma femme avait déjeuné. A la vue de Coulon, il me sembla que mon sang se glaçait. En passant près de lui, dans la grange, il me sembla qu'un flux de sang me montait au cerveau, car je me rappelais la scène de la veille."

"C'est alors que, mu par une force irrésistible, j'ai pris mon fusil et j'ai fait feu sur l'homme de ma femme."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

Irresponsabilité passagère

Mme Bouquerel, le principal témoin, le sent qui, dans cette tragédie de famille, puisse apporter un peu de lumière. Elle a déclaré qu'elle avait vu le fusil qui avait servi à tuer Coulon, mais qu'elle n'avait pas vu l'accusé en train de tirer sur l'homme de sa femme."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

"L'accusé termina ainsi : "Je suis un assassin. Je regrette l'acte que j'ai commis. Et s'il me fallait donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour rappeler la victime à la vie, je le ferais."

La Chambre discute le budget des Régions Libérées

M. Pasqual plaide la cause des prisonniers civils et militaires

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier la suite de la discussion du projet portant fixation du budget spécial pour l'exercice 1922 des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix.

La Chambre en était restée au budget des régions libérées.

M. PASQUAL, député du Nord, demanda pour les prisonniers et pour les habitants des régions envahies qui ont été contraints sur le front, les justes réparations qui leur sont dues.

La question des marks

M. PASQUAL rappela les différents avantages qui ont été accordés aux prisonniers de guerre. Ceux des régions envahies, dit-il, n'ont pas encore obtenu la juste réparation des dommages qu'ils ont subis. Il demanda que les marks qui restent en leur possession leur soient remboursés au pair, comme cela avait été fait au moment de l'armistice.

"Il faut aussi rembourser au pair, les couronnes autrichiennes que certains d'entre eux, emmenés en captivité en Autriche, ont dû rapporter avec eux."

Le retour des morts

"Les prisonniers de guerre des régions envahies demandent, également, que les corps de ceux de leurs camarades décédés en captivité soient ramenés en France, les transports à titre onéreux peuvent encore se faire, mais il y a au ministère des Pensions 3600 demandes de transfert à titre gratuit."

"A cela le ministre des Pensions répondit que les délais accordés pour le transfert gratuit des corps étaient passés. Or, de nombreux parents ne savaient pas qu'ils avaient le droit de demander ce transfert."

"Les motifs invoqués par le ministre des Pensions à l'encontre d'une prorogation de délai pour l'établissement des demandes de transfert ne peuvent être invoqués ici."

Allocation et Pécule

"Nous demandons également que les allocations militaires soient payées aux familles des prisonniers et que les dossiers pour lesquels il y a eu refus soient révisés."

Deguisse critiqua l'Administration et plaida la cause des Sinistrés

DEGUISE, député de l'Aisne, lui succéda à la tribune.

Le recrutement des fonctionnaires

Il présenta quelques observations sur la façon de recruter les fonctionnaires de l'Administration des Régions libérées. Il s'étonna de la nomination à un poste aussi important que celui de contrôleur, d'un général qui vient d'être mis à la retraite et que rien ne désigne pour un pareil emploi. Il signala la difficulté d'éprouver certains fonctionnaires pour trouver à se loger.

Les droits des Sinistrés

Il critique longuement les méthodes employées pour l'établissement des titres de créances, qui attendent en vain depuis de longs mois les titres de créance bien que le montant en ait été fixé depuis longtemps.

Le député de l'Aisne se plaignit de l'insuffisance générale du personnel.

Analysant la question des réparations, l'orateur regretta qu'un premier versement de cinq milliards n'ait pas été imposé à l'Allemagne, aussitôt après la fin des hostilités, ce qui aurait permis d'effectuer les premiers travaux et de couvrir certaines dépenses.

Il rappela qu'en 1914, la réparation intégrale des dommages subis avait été promise à tous les sinistrés et qu'on avait déclaré solennellement que c'était une question de solidarité nationale.

La main d'œuvre allemande

DEGUISE préconisa l'emploi de la main-d'œuvre allemande, non dans les grandes villes, mais dans les campagnes, où elle n'aurait toutes les précautions nécessaires et il conclut en demandant au ministre d'aller se rendre compte par lui-même de la justice de ses observations.

Après Deguisse, M. DESJARDINS, député de l'Aisne, critiqua sévèrement l'organisation de l'Administration centrale des Régions libérées et entama une discussion avec le collègue Ringuier de l'Aisne, à propos de l'interprétation de la loi du 25 octobre 1919 et au sujet des indemnités payées aux fermiers et cultivateurs pour la remise des terres en état de culture.

Des indemnités pour les déportés

RINGUIER réclama l'application stricte du traité de Versailles pour le paiement des indemnités dues aux habitants des Régions libérées qui, pendant la guerre, furent arrachés à leurs foyers et envoyés en Allemagne ou en Belgique pour travailler sous les ordres des Allemands.

354.716 hommes et femmes furent ainsi condamnés aux travaux forcés par les Allemands. Ils ont réclamé 504 millions d'indemnité, mais ce chiffre établi sans règles certaines, était exagéré. Maintenant, le gouvernement a des bases sérieuses pour demander et obtenir une juste indemnité. Le chiffre de la journée de travail pourrait être fixé par exemple aux environs de trois francs par jour. (Applaudissements.)

La suite de la discussion fut renvoyée à aujourd'hui.

La Chambre Belge a voté l'accord Belgo-Luxembourgeois

Bruxelles, 2 février. — La Chambre belge s'est réunie et a voté l'accord belgo-luxembourgeois, par 136 voix contre 4.

Deux parlementaires socialistes avaient défendu l'accord.

Le Syndicat des Instituteurs a été admis à la C. G. T.

Paris, 2 février. — La Commission administrative de la C. G. T. s'est réunie. Elle a pris acte de la constitution de trois nouvelles fédérations : bâtiment, ameublement, alimentation, qui remplacent les fédérations qui sont passées à la dissidence extrémiste.

Elle était appelée aussi à statuer sur une demande d'admission formulée par le syndicat national des instituteurs, qui se trouvait en dehors de la C. G. T. depuis la décision d'autonomie prise par la fédération des fonctionnaires par l'intermédiaire de laquelle ce syndicat adhérait à la C. G. T.

Le syndicat national des instituteurs, a été admis en lieu et place de la fédération de l'enseignement, passée à la rue Grangeneuve-Bellec.

Une sage-femme vole une fillette

Geneve, 2 février. — Une fillette de trois ans, Lina Laffi, qui se rendait à l'école, a été enlevée par une sage-femme nommée Zeuner, qui l'a fait conduire à Lausanne. La police de Suresse, à la suite d'une enquête rapide, a arrêté la femme Zeuner, au moment où elle prenait un auto-taxi pour aller repêcher la fillette à Lausanne. Elle aurait agi par vengeance. L'enfant sera rendue aujourd'hui à ses parents.

Aux Assises du Rhône

LA FEMME FATALE

Le meurtrier a été acquitté

Lyon, 2 février. — L'affaire qui est venue hier devant la Cour d'assises du Rhône, n'est qu'une banale affaire de meurtre, mais les circonstances qui l'entourèrent et qui la précédèrent, la physionomie de celle qui est au fond l'héroïne principale du drame, avaient attiré dans le prétoire le public des grandes audiences.

Voici le fait précis de l'accusation : Hippolyte Ferrand, 35 ans, repousseur sur métaux, est inculpé de meurtre sur la personne de Claudius Guillemain, 28 ans, camionneur.

Voici maintenant les péripéties tragiques qui donneront à cette histoire un certain intérêt, en montrant à l'héroïne, Louise Grillet, qui depuis huit ans se sent entouré d'elle le désespoir et la mort, le surnom de femme fatale.

Deux meurtres et un suicide

Au début de 1908, Louise Grillet, alors bonne de café à Lyon, épouse un ouvrier de notre ville nommé Ferrand. Le ménage s'installe en Seine-et-Oise et coula au début des jours heureux. Louise était alors dans tout l'éclat de sa beauté blonde et son mari s'en trouvait éperdument amoureux.

Toujours épris, l'ouvrier pardonna à sa femme infidèle et leur existence commune reprit son cours.

Survint la guerre et Ferrand, mobilisé dès le premier jour, partit pour le front. La belle Louise se hâta de mettre à profit sa liberté retrouvée et bécota de nombreuses lettres informant le malheureux soldat des nouvelles infidèles de son épouse.

Ferrand ne put résister à cette seconde infirmité et au mois de décembre 1914, dans les tranchées de Champagne, il se donna la mort.

La jeune veuve quitta Paris où elle habitait et vint s'installer à Lyon, où les parents de son mari lui accordèrent l'hospitalité.

En 1917, elle fit la connaissance de M. Fayard conducteur au P.-L.-M. qui s'éprit d'elle à son tour et la demanda en mariage. Elle accepte et l'union célébrée, les deux époux vont installer leur bonheur au n. 27 de la Grande-Rue de la Guillotière.

Louise tint pendant trois ans le serment d'obéissance et de fidélité qu'elle a prêtée devant le magistrat municipal.

Trois ans plus tard, elle se laisse aller à une conduite inconséquente, aussi vers le milieu de 1920, elle se prend d'une nouvelle passion pour un jeune ouvrier camionneur, Claudius Guillemain, lui-même marié et père de famille. Les deux amants forment le projet de s'enfuir au loin en emportant le mobilier conjugal de Louise.

M. Fayard apprend en même temps et le sort fâcheux que lui faisait subir son épouse et le déménagement dont il était menacé.

Le soir du 17 octobre, le cheminot avait dîné chez Mme Ferrand avec Hippolyte Ferrand, le frère du premier mari de Louise Grillet. Après le repas, vers dix heures, les deux hommes sortent ensemble et se dirigent vers le domicile de M. Fayard ; lorsqu'ils arrivent, un camion se trouvait devant la porte, prêt à recevoir les meubles que Louise et son amant se proposaient d'emporter.

A ce moment, Guillemain parut, une discussion violente s'éleva entre les trois hommes et tout à coup, Ferrand tira cinq cartouches de revolver sur le camionneur, qui s'effondra frappé à mort. Le meurtrier va ensuite se constituer prisonnier au commissariat voisin.

Acquitté ?

A l'audience, une déception attend les nombreux curieux qui s'écrasent dans la salle : la femme fatale n'est pas là. Atteinte de la fâcheuse grippe, elle s'est fait excuser par un certificat médical.

Au banc des accusés, Hippolyte Ferrand pleure. De très nombreux témoins viennent attester sa parfaite honorabilité. La déposition de l'un d'eux fait une profonde impression.

C'est un aveu de guerre qui s'avance à la barre et parle en faveur de l'accusé. — Si je voyais mon ami, dit-il, j'irais vers lui pour l'embrasser.

La réquisition de l'avocat général Mazeau est modérée. La plaidoirie de Me Valensio, très éloquent. L'avocat demande l'acquittement.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict d'acquittement.

Deux bandits condamnés

ILS AVAIENT DEVALISÉ DES PASSANTS SUR UN BOULEVARD PARISIEN

Paris, 2 février. — Jules Odin, 19 ans, ouvrier, et son ami Jean Guy, 25 ans, chauffeur, étaient le 20 janvier dernier, à 11 heures du soir, sur le boulevard Berthier, deux passants, M. Jousse et Mlle Chabaz, en leur criant "haut les mains".

Les deux malfaiteurs étaient armés d'un revolver et d'un rasoir dont ils menaçaient les deux promeneurs. Ceux-ci se laissèrent dévaliser de tout ce qu'ils portaient sur eux.

Le coup fait, Guy frappa en outre Mlle Chabaz de la crosse de son revolver. Arrêtés comme ils l'étaient la fuite, les deux complices comparaitraient hier devant les assises de la Seine et ont été condamnés : Jules Odin à une réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour ; Jean Guy à 7 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Un village d'Auvergne menacé de destruction

LES HABITANTS EVACUENT

Clermont-Ferrand, 2 février. — Les habitants du village de Melmon évacuent en partie leur mobilier et leur bétail, car le village est menacé de destruction par le puissant rocher qui s'est dressé dimanche dernier.

La Tragédie Villageoise

LE PÈRE ASSASSIN

L'épouvantable confrontation

Dinan, 2 février. — L'émotion causée dans toute la région de Dinan par le crime de Huquet, bourreau de sa femme et assassin de ses enfants, est toujours extrêmement vive ; la consternation est sur tous les visages et la population entière est unanime à réclamer le plus dur des châtiements pour le monstre de Félan.

Un homme à qui ses fonctions permettaient d'assister aux opérations judiciaires, qui se déroulèrent dimanche dans la ferme surnommée "le bois Molay", nous a dit :

"C'est la scène la plus émouvante que de toute ma carrière, j'ai jamais vue. Les quatre petits cadavres étaient étendus côte à côte, deux sur un lit, deux sur un berceau, au fond de la grande pièce de la ferme ; Huquet, un peu abattu, mais remis encore de sa congestion de la veille, était assis sur une chaise, gardé par deux gendarmes ; le procureur de la république faisait entrer, les uns après les autres, les témoins dont le juge recueillait la déposition."

Lorsque pénétra M. Briens, le grand-père des innocentes victimes de la brute, ce fut véritablement angossant. Le vieillard qui par dignité, faisait un effort surhumain pour cacher sa douleur, s'avança d'un pas lent jusqu'à la table où était installé le juge. De là, il regarda les cadavres de ses petits-enfants, ses yeux s'attachèrent sur chacun des petits visages crispés, ses paupières devinrent rouges comme si l'homme avait longtemps pleuré et cependant aucun larme ne coula sur ses joues ridées. Il fixa ensuite le monstre qui semblait indifférent à tout ce qui se passait autour de lui et le malheureux homme blêmit ; ses lèvres tremblaient même, pas un mot, pas un sanglot même pas un reproche ne fut formulé. Digne, presque sublime, le vieillard aux longs favoris blancs, tête magnifique et typique du vieux paysan breton, attendait en silence les questions du juge. Et le magistrat se taisait lui aussi, impressionné respectant cette douleur qu'on sentait immense et qui cependant ne se manifestait que par très signes imperceptibles.

Cette scène ne dura certes que quelques secondes qui nous parurent un siècle et elle fut telle que jamais de ma vie je ne l'oublierai.

Six ans de martyre

Enfin, l'homme parla, dit en mots simples le long martyre de sa fille et, comme le juge lui demandait pourquoi la malheureuse femme avait supporté pendant dix ans les brutalités de son mari, il répondit :

"Elle disait qu'une fois ses enfants passés elle ne se montrait plus fort méchant avec elle. Souvent même il lui permettait de prendre un peu de café."

Et cette femme, dont la vie était faite de travail, de coups et de privations, trouvait que ce don d'un petit bol de café offert par le maître, par le tyran, était un acte de bonté suffisant pour lui faire oublier ses souffrances, ses tortures et elle restait au côté de son bourreau.

Une heure après, la brute était prise subitement d'une nouvelle colère inexplicable et sans l'ombre d'un motif, d'un coup de poing sur la tête ou d'un coup de pied dans le ventre, il se levait et se précipitait dans sa chambre, sans un regard en arrière, sans une victime quotidienne. Et cela durait six ans.

Aujourd'hui enfin, le monstre est mis dans l'impossibilité de nuire et c'est un soulagement non seulement pour ses parents, mais aussi pour tous les habitants de la région qui s'attendaient constamment à le voir apparaître, tel un démon déchaîné brandissant d'une main une serpe et de l'autre une torche enflammée, venant pour les tuer et mettre le feu à leur ferme.

N'aurait-elle pas dit cent fois qu'il brûlerait tout le pays ?

UN DRAME D'AMOUR

UN CHAUFFEUR D'AUTO A TUÉ SON AMIE, FILLE ET FEMME D'OFFICIERS SUPÉRIEURS ET S'EST SUICIDÉ